

AVIS

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE MANAGEMENT SUR

La diffusion plurielle des productions scientifiques par leur(s) auteur(s)

L'activité de recherche se concrétise par la publication de textes dans des formats, des supports et des langues variés. Dans quelle mesure un chercheur peut-il mieux faire connaître ses travaux en reprenant tout ou partie de certaines de ses publications dans d'autres supports, pour toucher des publics multiples ? Est-il par exemple acceptable de : faire traduire en portugais un texte déjà publié en français pour le soumettre à une revue brésilienne ; présenter un projet d'article lors d'une conférence pour recueillir des commentaires et améliorer ensuite son texte pour le soumettre à une revue ; reprendre comme chapitre d'ouvrage un texte déjà publié ; reprendre un schéma, un modèle ou des données déjà publiés et les insérer dans un nouveau projet d'article ; Quelles réponses apporter pour améliorer la diffusion des connaissances ? Certains ont imaginé le concept d'auto-plagiat pour caractériser des situations où la réutilisation de ses propres travaux, déjà publiés, serait tellement abusive qu'elle s'apparenterait à une forme de plagiat. Mais l'idée-même d'auto-plagiat a-t-elle un sens ? Si les modes d'évaluation de la recherche par le comptage des nombres de publications et des points des revues conduisent à limiter la diffusion plurielle des connaissances, on peut se demander qui de la re-publication ou de la méthode d'évaluation est la plus fautive. Cet avis de la SFM analyse cette question et formule 6 propositions.

**SFM c/o Dauphine- GFR
M&O**

Place du G1 de Lattre de Tassigny
F-75775 Paris cedex 16
sfmanag@yahoo.fr

[site web](#)

www.sfmwebsite.org

CONTEXTE ET CONSTATS

Un enseignant-chercheur en sciences de gestion vise à **diffuser son travail de recherche sur différents supports, dans différentes langues et pour différents publics**. La publication d'un travail de recherche est trop souvent limitée à une seule revue académique, dans une seule langue, et ne sera lue que par un nombre restreint de personnes, essentiellement des académiques. Une diffusion plus large des travaux peut nécessiter des actions volontaristes en ce sens de la part des auteurs. De ce fait, une bonne évaluation de la recherche tient compte de la capacité de diffusion des connaissances produites par l'auteur.

Le présent avis a pour objet d'émettre des propositions pour faciliter la diffusion des travaux des chercheurs tout en respectant les règles éthiques de la recherche, dans le souci de n'abuser aucune des parties prenantes. Les six propositions formulées se fondent sur les constats suivants :

Constat n°1 : le processus de développement d'une recherche pour aboutir à un enrichissement des connaissances dans le champ concerné nécessite souvent un long processus de maturation. Cela passe par la publication d'une succession d'écrits qui témoignent de cette évolution de la pensée. Ce cheminement peut amener l'auteur à reprendre dans ses publications des idées, des schémas et des figures qu'il a déjà publiés, ces derniers constituant dans le nouvel écrit une production intermédiaire nécessaire à la restitution du cheminement de sa pensée.

Constat n°2 : la pression sur les chercheurs s'est accrue considérablement dans les vingt dernières années avec l'adoption générale du principe « Publish or Perish » et l'usage des classements de revues comme instrument central d'évaluation (confère l'avis SFM sur « l'usage de classements », décembre 2011). En proie à un mode « comptable » d'évaluation de leur recherche, les chercheurs concernés peuvent chercher à augmenter au maximum leur nombre de publications, indépendamment parfois du rythme des connaissances produites ou des besoins propres à la diffusion, afin d'améliorer leurs chances de recrutement ou de promotion. Il y a donc un risque de reprises abusives de travaux déjà publiés, non pas pour en élargir la diffusion mais pour gonfler les listes de publications, en faisant artificiellement du chiffre.

Constat n°3 : la place centrale donnée aux classements des revues, voire à quelques revues seulement, dans les évaluations des enseignants-chercheurs tend à limiter le recours à d'autres formes de diffusion (essais, monographies, manuels) permettant pourtant d'accéder à d'autres publics.

Constat n°4 : Dans le contexte de cette évaluation quantitative de la recherche, s'est développée la notion d'« auto-plagiat », comprise comme la reproduction

par son auteur de tout ou partie d'une œuvre déjà rendue publique. Si la reproduction d'une œuvre à l'identique sans permission de l'éditeur original peut être préjudiciable aux éditeurs et aux évaluateurs, cette notion d'auto-plagiat, très ambiguë (comment peut-on se plagier soi-même ?), peut avoir pour effet pervers de contraindre l'évolution d'une pensée et limiter la diffusion de travaux de recherche.

Constat n°5 : La diffusion d'une même recherche dans une autre langue ou dans un autre langage scientifique génère des transformations et des évolutions de la recherche en question qui participent au développement d'un programme de recherche.

Ainsi, la soumission dans une revue à comité de lecture d'une recherche déjà publiée dans une autre langue génère le plus souvent des modifications substantielles de la recherche en question, au-delà des questions de traductions, et permet d'enrichir et /ou préciser les connaissances produites.

Constat n°6 : le développement d'un programme de recherche en sciences humaines et sociales implique de s'appuyer sur les travaux passés, il est difficile de ne pas y faire référence. Dans le même temps les règles d'évaluation anonyme par les pairs, généralisées dans les processus d'acceptation de publication dans des revues, rendent parfois difficile la citation des propres travaux de l'auteur car cela fait courir le risque de la perte de l'anonymat. Le dialogue avec les rédacteurs en chef des revues, souvent des pairs, est ainsi essentiel pour réaliser les arbitrages nécessaires sur ce qu'il est possible de citer parmi les travaux antérieurs du même auteur.

LES 6 PROPOSITIONS DE LA SFM

PROPOSITION 1 : LA SFM encourage la diffusion de connaissances en sciences de gestion sur une diversité de supports (articles, ouvrages de recherche, essais, etc.). Les précédents avis de la SFM sur les « ouvrages », les « revues et classements d'articles », ou sur « l'évaluation des équipes de recherche » vont en ce sens.

PROPOSITION 2 : La SFM encourage la diffusion de connaissances produites en sciences de gestion dans des revues de différentes disciplines proches (économie, ergonomie, psychologie, sciences politiques, etc.) en favorisant notamment les lieux de rencontres interdisciplinaires. Les processus d'évaluation doivent aussi tenir compte de la capacité de rayonnement en dehors de sa propre discipline.

PROPOSITION 3 : La SFM encourage la publication d'une même production dans différentes langues (français, anglais, portugais, chinois, espagnol, arabe, etc.). Si la traduction d'un même ouvrage dans des espaces linguistiques différents, par des éditeurs souvent spécifiques, témoigne du rayonnement international d'une pensée, la traduction d'articles ou de chapitres d'ouvrage déjà publiés pour soumission dans des revues de différentes langues devrait de la même manière être favorisée.

Dans le cas de la soumission à une revue d'un travail de recherche préalablement publié dans une autre langue, les éditeurs concernés doivent être informés ; une fois la publication acceptée, une *mention* précisant que la recherche a connu d'autres formes de publication peut ainsi être intégrée. Par ailleurs, l'auteur pourra utilement préciser les reprises/rediffusions/traductions en regroupant les références dans ses listes de publications afin de ne pas prêter le flanc à des reproches de maximisation artificielle du nombre de ses publications.

Exemple : un article publié dans une revue francophone est retravaillé et soumis dans une revue anglo-saxonne. La version remaniée est acceptée après plusieurs révisions. La version anglaise de l'article précise en bas de la première page : « An earlier and less developed presentation of these ideas was published in French in XX (*nom de la revue*), under the title 'XXX', (nom de l'auteur, année) ». Et, dans sa liste de publications, l'auteur place ces deux références l'une après l'autre, avec une accolade.

PROPOSITION 4 : La SFM encourage la présentation de communications dans des conférences pour tester et améliorer ses idées avant de les soumettre à des revues à comité de lecture ou de les publier sous d'autres formes. La publication dans les actes d'un colloque ne devrait pas empêcher de soumettre le papier à une revue, en mentionnant explicitement que le papier a été présenté lors de telle conférence. Les revues qui prévoient de rejeter a priori un texte au prétexte

qu'une version précédente a été présentée dans une conférence devraient réviser leur pratique et les membres des comités éditoriaux devraient peser en ce sens.

Proposition 5 : La SFM estime que le développement intellectuel et scientifique s'inscrit dans la durée, ce qui suppose la possibilité, et souvent la nécessité, de réutiliser, dans de nouvelles productions, des schémas, des données ou encore de reprendre des paragraphes de quelques dizaines de mots, précédemment publiés.

Dans ce cas, le(s) auteur(s) utilise(nt) des guillemets et cite(nt) la référence originale. La réutilisation partielle de contenus déjà publiés peut alors être basée sur la pratique de l'« usage acceptable » du droit américain qui consiste à citer un passage, ou un élément d'un article précédemment publié, dans l'intention d'y ajouter des commentaires critiques ou apportant des éléments nouveaux en soutien aux arguments exprimés.

PROPOSITION 6: La SFM encourage la prise en compte, dans l'évaluation d'une équipe de recherche, de sa capacité à diffuser largement les connaissances qu'elle produit, et cela dans différents espaces, qu'ils soient linguistiques et/ou disciplinaires. La question de la traduction des ouvrages publiés ou de la diffusion des articles dans différentes langues peut par exemple être systématiquement posée par les instances d'évaluation.

- **En cohérence avec cet avis, la SFM entend encourager et promouvoir la traduction vers d'autres langues de travaux importants publiés originellement en français, afin d'en élargir la diffusion internationale.**
Exemple : La SFM a passé un accord avec l'European Management Review (EMR) pour diffuser des textes majeurs français mais non publiés en anglais. Le premier texte proposé par la SFM et (re)publié par EMR est un chapitre d'ouvrage de Jacques Girin. D'autres travaux sont destinés à profiter de cette (re)diffusion, en anglais, pour les faire connaître d'un public plus large. D'autres revues et d'autres langues pourront être concernées.